

moyens de défense dans la politique commerciale, mentionnons les lois antidumping, les LVE et les accords d'augmentation volontaire des importations (ces derniers sont une variante récente qui cherche à établir un objectif chiffré minimum pour les importations sur le marché intérieur du cartel). Diverses entraves à l'accès au marché peuvent aussi entrer en jeu, notamment la mise en place de procédures d'essai et d'accréditation et de normes. Il est improbable que le pays importateur liquide le cartel grâce à ces mesures. Au contraire, ces mesures créent de nouvelles distorsions et empirent une situation intérieure déjà pas très brillante, mais c'est là où est le danger - le fait de repousser la puissance du cartel en recourant à ces mesures provoquera une distorsion dans la répartition des ressources dans le pays importateur.

En outre, ces mesures de rétorsion mènent à un cycle de frictions dans les relations commerciales. Lorsqu'on est confronté à un cartel d'exportation, la prise de mesures de rétorsion est rarement la réaction qui convient. Au mieux, ces mesures constituent une réaction incohérente. Le problème de base consiste en l'application laxiste d'une politique de la concurrence intérieure aux cartels d'exportation provoquant des distorsions sur le marché, ce qui ouvre la voie à l'utilisation de tactiques monopolistiques aux niveaux national et international. Les diverses réactions de politique commerciale au fonctionnement du cartel tentent de se charger du rôle impossible de remplacement qui consiste à limiter les répercussions internationales de la cartellisation. En conséquence, des pressions s'exercent sur le libre-échange international, des frictions apparaissent dans le commerce international et le processus de politique commerciale est dépassé dans les pays importateurs, car il est repris par des groupes d'intérêts défensifs. Le problème sous-jacent n'est pas l'insuffisance du système de politique commerciale, mais l'utilisation de mesures commerciales à mauvais escient en l'absence de normes minimales multilatérales de concurrence.

L'interaction complexe entre les mesures commerciales et la mise en application des règles de concurrence peut être illustrée par la dynamique du commerce entre les États-Unis et le Japon ces trente dernières années. Tout d'abord, les États-Unis imposent des LVE aux exportations japonaises vers le marché américain. Ensuite, les autorités japonaises réagissent à ces restrictions quantitatives en mettant en procédant à une rationalisation et en créant des cartels d'exportation sur son marché intérieur. La réaction du Japon, qui se fonde sur une application laxiste de règles de concurrence sur le marché intérieur, cherche à éviter les représailles par des pays étrangers, à maintenir l'accès au marché américain et à faire progresser les producteurs japonais dans la chaîne des produits à valeur ajoutée. En conséquence, les membres de cartels japonais réussissent à conserver leur rentabilité et améliorent leur position sur les marchés japonais et américain. Par la suite, les Américains protestent contre le manque de mise en application des règlements antitrust au Japon, ce qui débouche sur des demandes, de la part des États-Unis, d'accès garantis à des marchés précis au Japon. Les éléments qui ont été faussés par l'imposition de LVE au Japon par les États-Unis et empirés par une mise en application laxiste des règlements antitrust, et la cartellisation qui s'en est suivie au Japon provoquent, en fin de compte, la frustration des États-Unis, qui demandent une part de marché